



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

Le **MERCREDI 11 DECEMBRE 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Robin DAVID, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 6 - CM/19/138

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°6 comme ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses	Recettes	Commentaires
<i>-----</i> FONCTIONNEMENT			
D 6811-01 (Ch.042) : Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	12 853,69 €		Amortissement pour la fiche de bien relative aux écritures de clôture du budget de LA HAZAIE (reprise du déficit)
D 023-01 (Ch.023) – Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	-12 853,69 €		Equilibrage budgétaire

R 722-212 (Ch.042) – (ordre) immobilisations corporelles		7 500,00 €	Travaux en régie 2019
R 722-211 (Ch.042) – (ordre) immobilisations corporelles		4 800,00 €	
R 722-70 (Ch.042) – (ordre) immobilisations corporelles		2 700,00 €	
R 722-421 (Ch.042) – (ordre) immobilisations corporelles		6 500,00 €	
R 722-412 (Ch.042) – (ordre) immobilisations corporelles		900,00 €	
R 722-823 (Ch.042) – (ordre) immobilisations corporelles		3 000,00 €	
D 023-01 (Ch.023) – Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	25 400,00 €		Equilibrage budgétaire
D 022-020 (Ch.022) – Dépenses imprévues Fonctionnement	-44 200,00 €		Nécessité de versement d'une subvention de fonctionnement à destination du CCAS suite à régularisation du solde d'exécution d'investissement (à la demande de la trésorerie)
D 657362-020 (Ch.65) – Autres charges de gestion courantes pour CCAS	44 200,00 €		
TOTAL	25 400,00 €	25 400,00 €	
INVESTISSEMENT			
R 28041632-01 (Ch.040) : Etb. À caractère adm. – Bâtiments et installations		12 853,69 €	Amortissement pour la fiche de bien relative aux écritures de clôture du budget de LA HAZAIE (reprise du déficit)
R-021-01 (Ch.021) – Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)		-12 853.69 €	Equilibrage budgétaire
D 2313-212 (Ch.040) – (ordre) Constructions	7 500,00 €		Travaux en régie 2019
D 2313-211 (Ch.040) – (ordre) Constructions	4 800,00 €		
D 2313-70 (Ch.040) – (ordre) Constructions	2 700,00 €		
D 2313-421 (Ch.040) – (ordre) Constructions	6 500,00 €		
D 2313-412 (Ch.040) – (ordre) Constructions	900,00 €		
D 2315-823 (Ch.040) – (ordre) Constructions	3 000,00 €		
R-021-01 (Ch.021) – Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)		25 400,00 €	Equilibrage budgétaire
TOTAL	25 400,00 €	25 400,00 €	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 6 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 143 455.00 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 128 998.78 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCES ETEINTES - CM/19/139

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en créances éteintes la somme de 1 199.51 € et que cette somme sera inscrite à l'article 6542 « Créances éteintes ».

Exercice concerné	Montant
2016	331.67 €
2017	175.96 €
2018	447.68 €
2019	244.20 €
Total	1 199.51 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCES IRRECOURABLES - CM/19/140

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en créances irrécouvrables la somme de 258.45 € et que cette somme sera inscrite à l'article 6541 « Créances admises en non-valeurs».

Exercice concerné	Montant
2014	9.77 €
2015	134.40 €
2016	2.52 €
2017	102.11 €
2018	9.65 €
Total	258.45 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BUDGET PRIMITIF VILLE - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25 % DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 AVANT L'ADOPTION DU BP 2020 - CM/19/141

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au BP 2019, telles que décrites dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Inscription BP 2019	Montant proposé dans la limite de 25%
20	211 405,00 €	52 851,25 €
21	159 640,00 €	39 910,00 €
23	2 275 748,00 €	568 937,00 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BUDGET PRINCIPAL VILLE - PARTICIPATION FINANCIERE 2019 AU PROFIT DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DU TRAIT - CM/19/142

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 200 € à destination du budget principal du CCAS.

Cette dépense sera imputée à l'article 657362 du budget principal de la Ville.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ANNULATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) 2019 - CM/19/143

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à annuler les autorisations de programmes et les crédits de paiement.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

TROP PERÇU DE SALAIRE - REMISE GRACIEUSE DE CREANCE - CM/19/144

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une remise totale de la dette de Monsieur Jean LECOQ relative au versement de l'acompte de la prime d'assiduité de 381,12€ et décide d'imputer cette dépense au chapitre 012, article 64118, fonction 20.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION EN REPONSE A L'APPEL A PROJETS « ACQUISITION OU EVOLUTION DES LOGICIELS POUR LES RAM » DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE MARITIME - CM/19/145

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets de la Caisse d'allocations Familiales 76 concernant « l'acquisition ou l'évolution des logiciels pour les RAM ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES - CM/19/146

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste de médiateur de proximité et un poste de factotum à compter du 30 décembre 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 12 mois, renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine

INDIQUE que la rémunération de chacun de ces emplois sera fixée sur la base du SMIC horaire, multipliés par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces recrutements.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/19/147

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des effectifs.

- L'agent en charge de l'accueil au Centre social, adjoint d'animation territorial, a demandé son intégration directe dans la filière administrative, et plus précisément le grade d'adjoint administratif territorial, afin que son grade soit en corrélation avec le poste exercé ; cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la dernière Commission Administrative Paritaire après du Centre de Gestion ; il convient donc de supprimer du tableau des emplois un poste d'adjoint d'animation, et d'en créer un d'adjoint administratif territorial, sans aucune incidence financière

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint d'animation	C	-1 (temps complet)	17

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint administratif	C	+1 (temps complet)	12

- De plus, suite au départ en retraite d'un agent des bibliothèques titulaire du grade d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe, et de son remplacement par un agent sur le grade d'adjoint du patrimoine, il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	-1 (temps complet)	0
Adjoint du patrimoine	C	+ 1 (temps complet)	3

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE « IFSE REGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP - CM/19/148

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP sur la base des critères et montants tels que définis ci-après :

Les bénéficiaires de la part IFSE régie

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie. Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

Les montants de la part IFSE régie

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part IFSE régie (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		<i>Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur</i>
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 minimum
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110 minimum
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120 minimum
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140 minimum
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160 minimum
De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200 minimum
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320 minimum
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410 minimum
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550 minimum
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640 minimum
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690 minimum
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820 minimum
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050 minimum
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000 minimum

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 76 - CM/19/149

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT.

D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 6.50€, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Monsieur le Maire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

D'INSCRIRE au budget primitif 2019 et suivants, au chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

JOURNEE SUR LES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE ORGANISEE PAR LA REGION NORMANDIE - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE PIERRE PERRET - CM/19/150

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de la Région Normandie la Salle Pierre Perret pour l'organisation d'une journée sur les métiers de l'aide à domicile le Mardi 21 Janvier 2020.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ENGAGEMENT DEMARCHE PARTENARIALE DE LA VILLE DU TRAIT DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION-CADRE POUR UNE OFFRE SCOLAIRE ET EDUCATIVE DE QUALITE DES DIVERS TERRITOIRES DE SEINE MARITIME - CM/19/151

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'engagement de la Ville du Trait dans la démarche partenariale proposé le directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime.

AUTORISE Monsieur le Maire à compléter et envoyer l'« appel à manifestation d'intérêt » à l'inspectrice ou inspecteur de l'Education nationale du 1^{er} degré du secteur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE:
DESIGNATION D'UN MEMBRE - CM/19/152**

A la majorité (par 19 voix pour et 3 abstentions), le Conseil Municipal désigne Madame Marie-Claude BEAUFILS au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 3 non votant(s) : 0

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DU PARC
NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE - CM/19/153**

A la majorité (par 19 voix pour et 3 abstentions), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

DESIGNE Monsieur François LANGLOIS, en remplacement de Monsieur Hubert LUCAS au sein du Parc naturel des boucles de la Seine normande.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 3 non votant(s) : 0

CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES - CM/19/154

A la majorité (par 19 voix pour et 3 abstentions), le Conseil Municipal approuve la modification de la composition de chaque commission, comme suit :

- **Commission jeunesse, sports, associations, animations et affaires culturelles** : 11 membres élus dont M. le Maire + 2 personnes invitées

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- William GUILLARD
- Robin DAVID
- Marie LE COUSIN
- Cécile JOURDAINNE
- Réjan SAUPIN
- Catherine LEROUX
- François LANGLOIS
- François CRAMILLY
- Patrick GIRAUD
- Juanita AUGUSTIN

- **Commission travaux, urbanisme** : 12 membres élus dont M. le Maire + 2 personnes invitées

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Cécile GALHAUT
- Christian LETEURTRE
- Daniel ROUSSEL
- Marie-Claude BEAUFILS
- Tony LACROIX
- Béatrice TASSERY
- Martine LANGLOIS
- Marie LE COUSIN
- ~~Hubert LUCAS~~ **William GUILLARD**
- Juan Carlos VEGAS
- Vincent SGARLATA

- **Commission emploi, formation** : 11 membres élus dont M. le Maire + 2 personnes invitées

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Marie LE COUSIN
- François LANGLOIS
- William GUILLARD
- Elisabeth BIDEAUX
- Sébastien PETIT
- Martine LANGLOIS
- Robin DAVID
- Réjan SAUPIN

- Juanita AUGUSTIN
- Patrick GIRAUD

- **Commission enfance, affaires scolaires, bibliothèque** : 10 membres élus dont M. le Maire + 2 personnes invitées

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Sébastien PETIT
- Sophie LOQUIN
- William GUILLARD
- Cécile JOURDAINNE
- Marie LE COUSIN
- François LANGLOIS
- Marie Claude BEAUFILS
- Patrick GIRAUD
- Juanita AUGUSTIN

- **Commission finances** : 10 membres élus dont M. le Maire + 1 personne invitée

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- François CRAMILLY
- Martine LANGLOIS
- William GUILLARD
- Cécile GALHAUT
- Marie LE COUSIN
- Sébastien PETIT
- Christian LETEURTRE
- Juan Carlos VEGAS
- Vincent SGARLATA

- **Commission sécurité** : 6 membres élus dont M. le Maire + 2 personnes invitées

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Franck LEBRET
- Sophie LOQUIN
- Tony LACROIX
- Hubert LUCAS Réjan SAUPIN
- Vincent SGARLATA

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 3 non votant(s) : 0

OUVERTURES DOMINICALES DE COMMERCE DE DÉTAIL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - CM/19/155

A la majorité (par 20 voix pour et 2 voix contre), le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'autorisation d'ouvertures dominicales dans l'ensemble des catégories de commerces de détail présentes sur le territoire de la commune aux dates suivantes :

- dimanche 12 avril 2020
- dimanche 31 mai 2020
- dimanche 1^{er} novembre 2020
- dimanche 20 décembre 2020
- dimanche 27 décembre 2020

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 20 contre: 2 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS DU TRAIT INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE PMI DU DÉPARTEMENT 76 - CM/19/156

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de fonctionnement 2020-2024 du Relais d'Assistants Maternels.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des partenaires institutionnels pour obtenir l'agrément CAF de ce service et les financements nécessaires, ainsi qu'à mettre en œuvre le projet.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET A L'INTERVENTION DU « RELAIS ASSISTANTS MATERNELS » SUR LES TERRITOIRES DU SECTEUR PMI (PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE) - CM/19/157

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir et à signer les conventions de partenariat relatives au fonctionnement et à l'intervention du RAM sur le territoire PMI avec les communes et la CAF76 ainsi que tous les éventuels avenant s'y afférents.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DENOMINATION DU RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S - CM/19/158

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la dénomination « RAM'STRAM'GRAM » pour le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DÉPLOIEMENT DU WIFI4EU AU SEIN DE LA VILLE DU TRAIT - CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE (MIE) - CM/19/159

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de subvention au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) – Wifi4EU et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de subvention.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA TOITURE TERRASSE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE PIERRE BROSOLETTTE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE CENTRALE(S) PHOTOVOLTAIQUE(S) ENTRE LA VILLE DU TRAIT ET LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE LA VILLE DU TRAIT (SEMVIT) - CM/19/160

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'occupation temporaire de la toiture terrasse de la résidence autonomie Pierre Brossolette entre la Ville et la SEMVIT.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CM/19/161

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la Convention Intercommunale d'Attributions et d'habiliter Monsieur le Maire à signer cette convention et les actes afférents.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 11 décembre 2019

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

